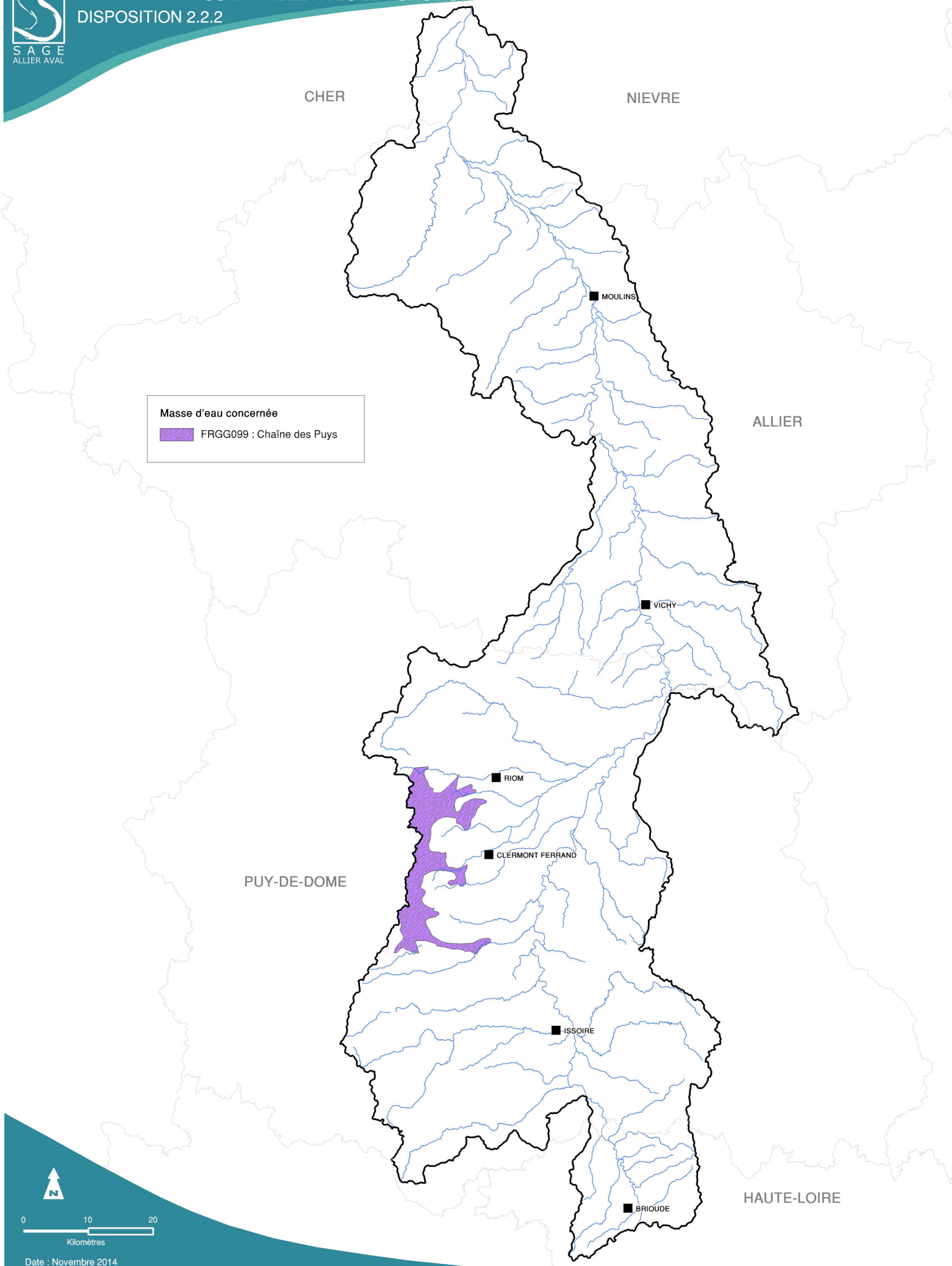


DISPOSITION 2.2.2



Masse d'eau concernée
FRGG099 : Chaîne des Puy



Date : Novembre 2014

Réalisation : CESAME

Sources : BD Carthage, Agence de l'Eau Loire Bretagne

CHER

NIEVRE

ALLIER

PUY-DE-DOME

HAUTE-LOIRE

Réduire les besoins en eau (Collectivités, population - D. 2.4a.1)

Secteurs prioritaires

Bassins versants à hydrologie fragile
(Masse d'eau présentant un risque ou doute
d'atteinte du bon état pour le paramètre "hydrologie")

Bassin versant propice à la mise en place d'une opération pilote
pour favoriser les économies d'eau

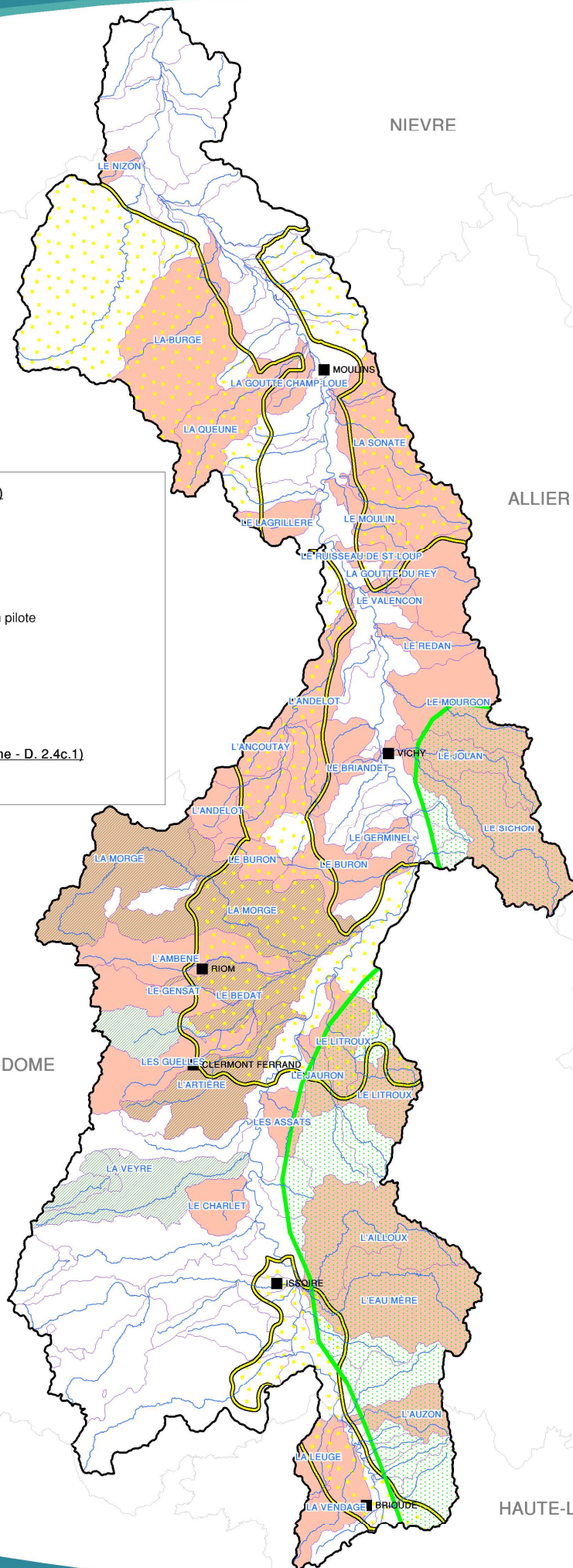
Montagne Bourbonnaise et Thiernoise, Livradois

Réduire les besoins pour l'irrigation agricole (D. 2.4b.1)

Secteurs prioritaires

Promouvoir les pratiques économes (Industrie, artisanat, tourisme - D. 2.4c.1)

Ensemble du périmètre du SAGE



Date : Novembre 2014

Réalisation : CESAME

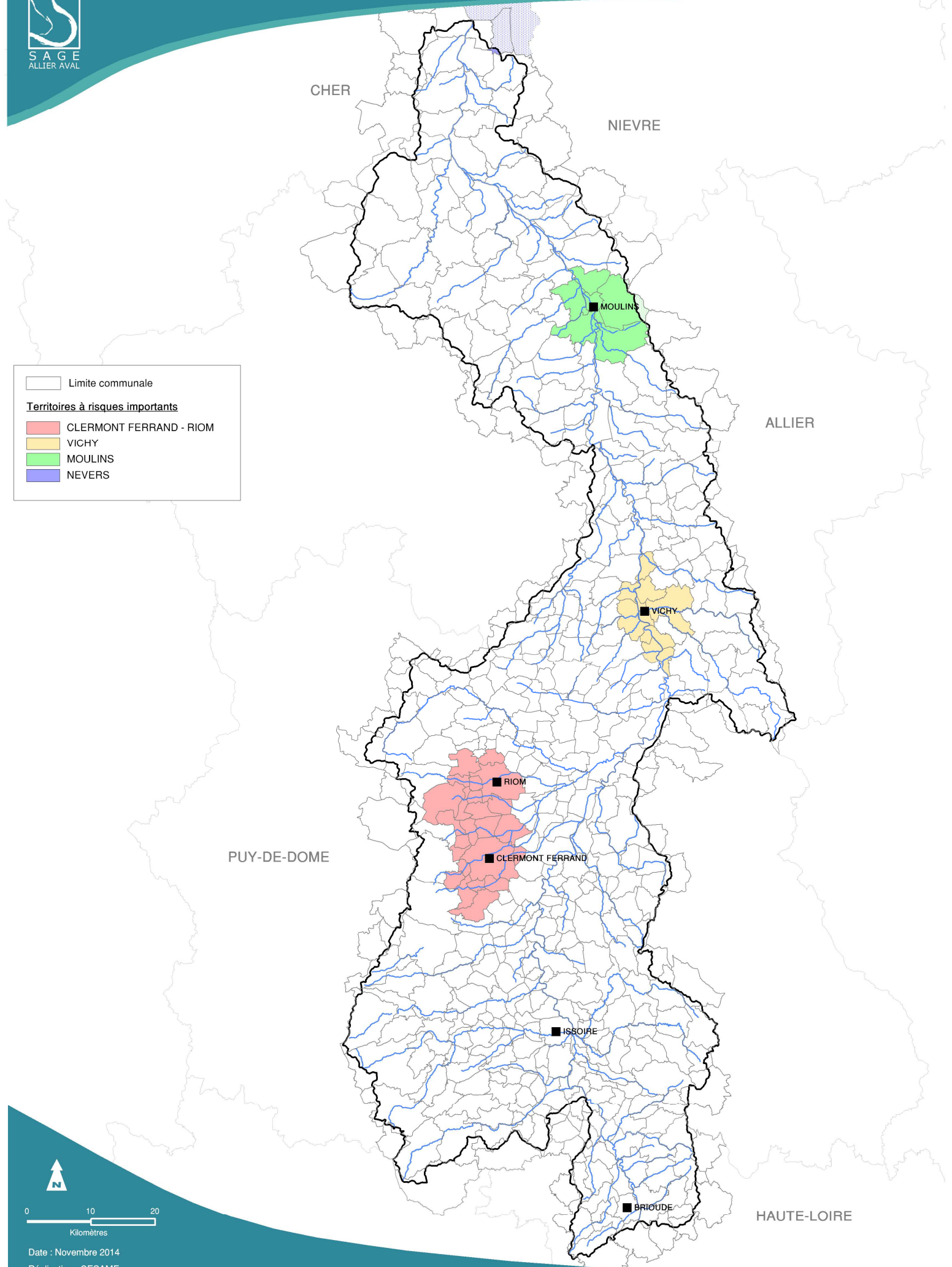
Sources : BD Carthage, Agence de l'Eau Loire Bretagne



— Limite communale

Territoires à risques importants

- CLERMONT FERRAND - RIOM
- VICHY
- MOULINS
- NEVERS



Date : Novembre 2014

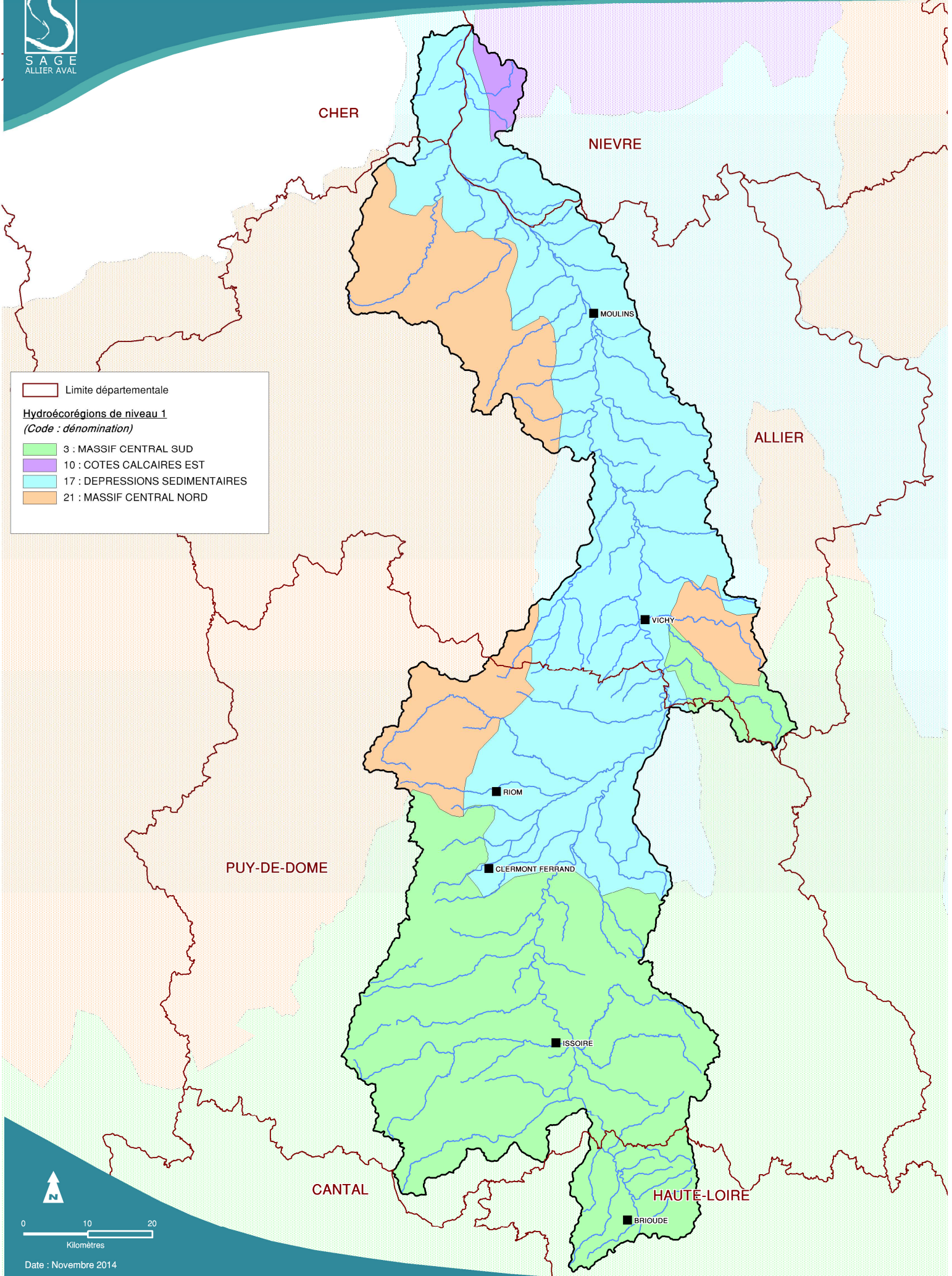
Réalisation : CESAME

Sources : Agence de l'eau Loire Bretagne, DREAL Centre, Sandre

Limite départementale

Hydroécocorégions de niveau 1
(Code : dénomination)

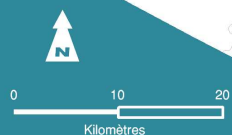
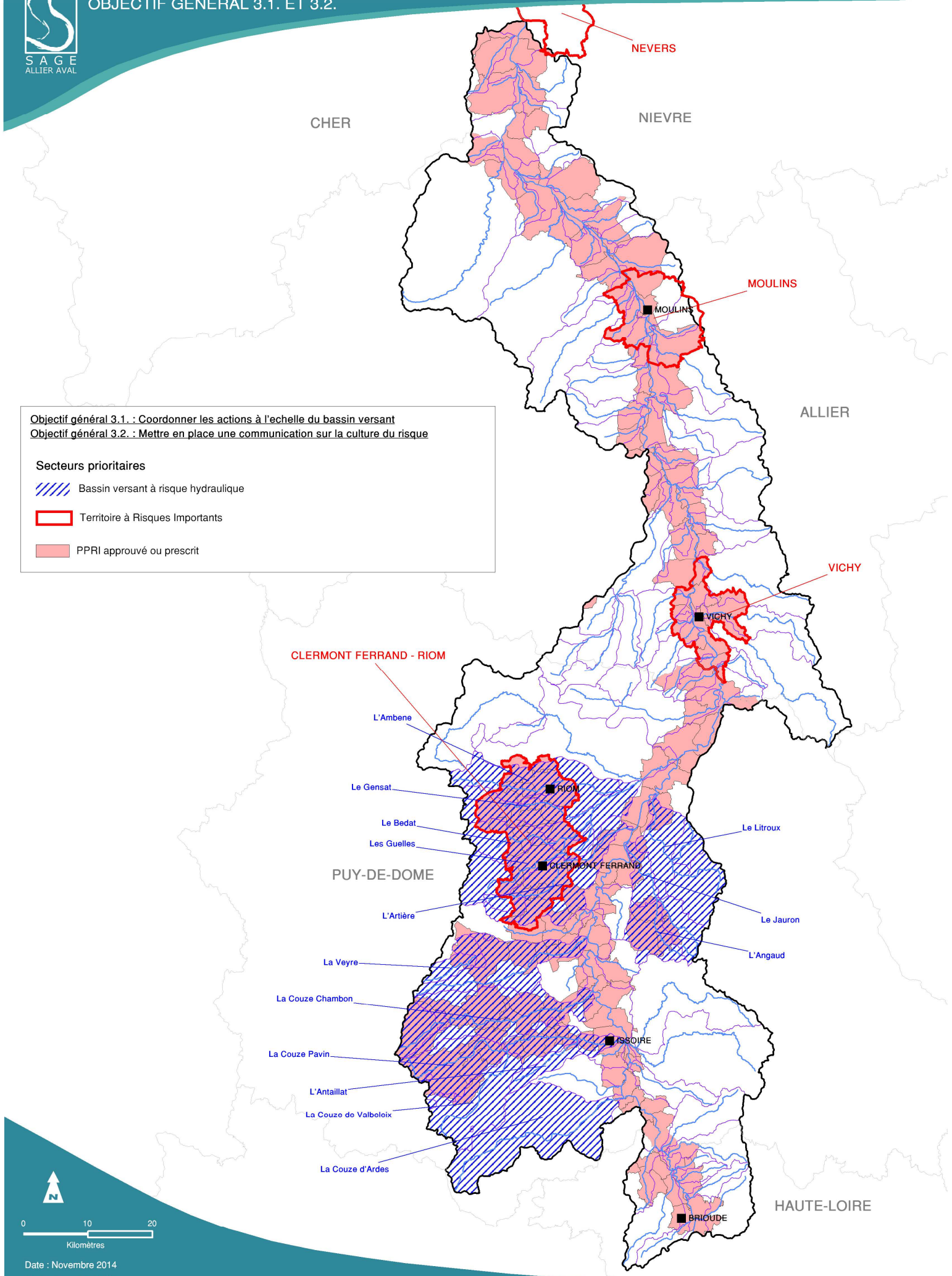
- 3 : MASSIF CENTRAL SUD
- 10 : COTES CALCAIRES EST
- 17 : DEPRESSIONS SEDIMENTAIRES
- 21 : MASSIF CENTRAL NORD



Objectif général 3.1. : Coordonner les actions à l'échelle du bassin versant
Objectif général 3.2. : Mettre en place une communication sur la culture du risque

Secteurs prioritaires

- Bassin versant à risque hydraulique
- Territoire à Risques Importants
- PPRI approuvé ou prescrit




CHER

NIEVRE


ALLIER

Objectif général 3.3 : Gérer les écoulements et le risque d'inondation pour protéger les populations

Préserver voire restaurer les champs d'expansions des crues (D. 3.3.1)

 Secteurs prioritaires : zones inondables identifiées

Réduire le ruissellement urbain et limiter les rejets eaux pluviales (D. 3.3.2)

 Secteurs prioritaires : principales zones urbaines

■ MOULINS

■ VICHY

■ RIOM

■ CLERMONT FERRAND

■ ISSOIRE

PUY-DE-DOME

HAUTE-LOIRE

■ BRIOUBE



Date : Novembre 2014

Réalisation : CESAME

Sources : BD Carthage, Agence de l'Eau Loire Bretagne

